

En 1763 ce fut la débâcle. Le jour de Carême « tous les notaires détenteurs d'obligations firent en commun sommation au marquis d'avoir à les rembourser dans les trente jours ». Ne trouvant aucun acheteur pour la totalité de ses biens grevés qu'il était décidé à vendre, Christophe du Pont d'Oye dut les abandonner à ses créanciers, ou plutôt à un seul : le duc de Ste Marie. Ce personnage était ainsi venu à bout de sa vengeance : la marquise du Pont d'Oye, il y a quelque 20 ans, ayant refusé de se laisser séduire par le duc, celui-ci travailla avec opiniâtreté à la réalisation d'un plan diabolique. Ce plan débuta quelques jours après le passage de Voltaire et de la marquise du Châtelet (1745), quand Christophe du Pont d'Oye dut relaisser au duc la forge de Montauban, en échange de deux reconnaissances de dette de 20.000 livres chacune, contractées par le marquis et que le beau-père du duc de Ste Marie avait rachetées secrètement à deux notaires de Luxembourg. ⁴¹⁾

En lisant dans « La Clef du Cabinet des Princes de l'Europe » que pour le 4-7-1763 était annoncée une vente publique d'une bibliothèque dont le catalogue ne comprenait pas moins de 170 pages, Marcel Noppeney a sûrement tapé dans le vrai en admettant qu'il devait s'agir de la bibliothèque du marquis du Pont d'Oye. ⁴²⁾

Outre de nombreux livres, Christophe-Charles possédait aussi des documents de la plus haute importance pour l'histoire de notre pays. C'est ainsi qu'il confia au curé Th. H. Welter *) d'Etthe les lettres originales échangées entre le roi Philippe II et le gouverneur P.E. de Mansfeld ; elles devinrent une proie des flammes lors du sac d'Etthe par les troupes républicaines (1796). D'après Neyen, qui rapporte les dires du curé Welter, ces lettres auraient permis de réviser l'opinion courante sur le roi d'Espagne et de se rendre compte de l'affection qu'il aurait témoignée à « ses bons Luxembourgeois » (!)

A la date du 18-8-1763 est inscrite au Conseil Provincial une affaire du marquis du Pont d'Oye contre Jos. Empereur Buisson, bourgeois marchand (v. fasc. II, p. 453) qui, de son côté, poursuivait M. de Hontheim, époux de Joséphine de Marchant comme héritier de feu Philippe de Marchant. ⁴⁴⁾

Enfin, un nouvel exemple pour prouver à quel point on se préoccupait peu du dicton qui recommande de payer le boire et la manducation avant la digestion complète des denrées fournies : le 8-8-1766, le boucher J.P. Hausman d'Arlon réclame 198 écus 43 sols pour viandes livrées jusqu'au 24-11-1765 (Requête M. Pastoret.)

Depuis 1762 le marquis et la marquise du Pont d'Oye vivaient séparés. L'extravagante épouse fut contente de trouver pour elle et deux de ses enfants, Maurice-Ange et Charlotte, un gîte auprès d'une de ses anciennes femmes de chambre à Habay.

*) Auteur du manuscrit de 888 p., « Généalogie de différentes familles du Pays de Luxembourg », écrit : après que le bon curé eut vu « avec peine brûler publiquement en 1796 les titres du Siège des Nobles et les archives des Trois Etats de la province, déchirer les papiers des maisons religieuses et d'une quantité de familles nobles... » ⁴³⁾